

Compte rendu de la séance du 09 décembre 2024

Secrétaire(s) de la séance:
Blandine LATHÉLIZE

Ordre du jour:

décision modificative N°2

Délibérations du conseil:

DM n°2 (DE 2024 031)

Nombre de membres : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre le 9 décembre, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur CODRON Benoît.

Sont présents : CODRON Benoît, BOURILLON Alexandra, CODRON Delphine, COURTIER Hugues, COURTIER Romain, GAGNANT Gaëtan, GOAPPER Sébastien, COURTIER Fabien, Hanusiak Mathias, LATHÉLIZE Blandine, PASSIEU Eric, GONCALVES Micael

Représentés :

Absent excusé : ÉTOILE Annie, HASNAOUI Anissa,

Madame BOURILLON Alexandra est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de CODRON Benoît, le Maire,

<p style="text-align: center;">DELIBERATION N°2 DECISION MODIFICATIVE</p>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés.

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le budget unique de la commune de VILLEROY,

Compte tenu de l'absence de crédits au chapitre 012, il est nécessaire d'établir une décision modificative afin d'augmenter les crédits de ce chapitre

SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES- Chapitre 011, article 615228 - **10.000€**

DEPENSES- Chapitre 012, article 6411 +**10.000€**

Le Maire,
Benoit CODRON

